



Tutelle de mon père, obligations vis à vis de ma belle-mère

Par Arrakiss, le 19/06/2020 à 05:59

J'ai la tutelle de mon père qui vit avec ma belle-mère. Il sont en séparation de biens. Mon père est atteint d'Alzheimer. J'usqu'à présent je donnais à ma belle-mère 50% de la retraite de mon père pour assurer les dépenses du foyer. Mon père va être placé en établissement spécialisé, pour un montant mensuel équivalent à sa retraite. Il a de l'épargne. ma belle-mère a une retraite de 850€. Ai-je l'obligation de continuer à lui verser une somme d'argent et de fait, d'emputer l'épargne de mon père ?

[quote]

les conditions générales du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par Visiteur, le 19/06/2020 à 17:49

Bonjour

Si vous relisez votre sujet, vous verrez l'ajout fait par youris, merci de respecter les CGU.

La pension de votre mère est à consacrer en priorité à ses besoins en terme de logement et de soins.

Votre belle mère voit aussi les charges du foyer diminuer (mais compte tenu de ses faibles revenus, peut éventuellement bénéficier d'aides sociales).

Mais le juge des tutelles pourra vous donner une réponse officielle.